



Demanagement après avis favorable regroupement familial sur place

Par **Praisey**, le **07/08/2021** à **17:48**

Bonjour! Mon mari a déposé une demande de regroupement familial sur place en ma faveur et nous avons reçu l'avis favorable du préfet. J'ai déjà passé la visite médicale à l'OFII et j'ai déjà déposé le dossier de demande de changement de statut à la préfecture.
Mais, voilà, nous allons déménager dans une autre ville pour le travail de mon mari. J'ai aussi demandé le transfert de dossier mais j'ai aucune réponse de la nouvelle préfecture depuis 3 mois et il n'y a pas de possibilité de rdv à cause du Covid. Je ne sais pas quoi faire.
Merci d'avance pour votre réponse et à bientôt.